

SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE

COMITE SYNDICAL DU 26 AVRIL 2023

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois le 26 avril 2023, les membres du Comité Syndical, régulièrement convoqués le 20 avril 2023, se sont réunis Salle Polyvalente de l'Ecole Jacques Derrida – 60 rue de Seine - 91130 RIS ORANGIS à 18 heures, sous la Présidence de Monsieur Xavier DUGOIN, afin de débattre et de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente séance.

Etaient présents :

Collectivité	Nom du délégué	Heure d'arrivée Et/ou de sortie
SIARCE	BERTOL Gino	
E.P. GRAND ORLY SEINE BIEVRE	BIGA Jean-Bernard	
CA GRAND PARIS SUD	BORTOLI Jacky	
LEUDEVILLE	BOUSSELET Philippe	
CA PARIS SACLAY	CASTAINGS Laurence	
EPINAY-SUR-ORGE	CASTAINGS Laurence	
SIARCE	CORDIER Corinne	
SIARCE	CORRE Daniel	
FLEURY MEROGIS	CORZANI Olivier	
CROSNE	DAMIATI Michaël	
CHEPTAINVILLE	DELMOTTE Kim	
SIARCE	DUGOIN Xavier	
SIARCE	ECK Bernard	
E.P. GRAND ORLY SEINE BIEVRE	EUGENE Joelle	
OLLAINVILLE	FOUQUE Nicolas	Arrivée à 18 heures 52
CA GRAND PARIS SUD	GOBRON Grégory	
SIARCE	GOMBAULT Jacques	
ABLON	GRILLON Eric (Ablon)	
E.P. GRAND ORLY SEINE BIEVRE	GRILLON Eric	
SIARCE	GUERTON Marc	
E.P. GRAND ORLY SEINE BIEVRE	HAMARD Sylvain	
PARAY-VIEILLE-POSTE	HAMARD Sylvain	
CA GRAND PARIS SUD	HARTZ Jean	
BONDOUFLE	HARTZ Jean	
SIARCE	HILGENGA Wilfrid	
SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON	HUBERT Serge	
LONGPONT-SUR-ORGE	FORCONI Hervé	
YERRES	LE ROUX Jean-Claude	
EGLY	MATT Edouard	
GUIBEVILLE	NEDELEC Gaëlle	
MONTGERON	NOEL Michel	
BRETIGNY-SUR-ORGE	PELTIER Michel	
BRUYERES-LE-CHATEL	PEROT Joël	

CA PARIS SACLAY	PIANTONI Gilbert	
SIARCE	PIGEON Marie France	
CA GRAND PARIS SUD	PROT Pierre	
CORBEIL-ESSONNES	PYOT Frédéric	
SIARCE	PYOT Frédéric	
BOISSY-SOUS-SAINT-YON	SCACCHI Anne	
C.C. ENTRE JUINE ET RENARDE	SCACCHI Anne	
SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	SEBBAG Alice	
SIARCE	Pierre SEMUR	
CA GRAND PARIS SUD	SOULOUMIAC Michel	Arrivée à 19 heures 15
SIARCE	VALETTE Joel	

et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code général des collectivités territoriales

Excusés ayant donné pouvoir :

MANDANTS		MANDATAIRES
JUVISY SUR ORGE	BENSARSA REDA Lamia	Frédéric PYOT
E.P. GRAND ORLY SEINE BIEVRE	BENSARSA REDA Lamia	Grégory GOBRON
SIARCE	BUDELLOT Laurence	Jacques GOMBAULT
CA PARIS SACLAY	DELIANCOURT Jean- Claude	Laurence CASTAINGS
CHILLY-MAZARIN	DELIANCOURT Jean- Claude	Olivier CORZANI
MORSANG-SUR-ORGE	DURANTON Marianne	Xavier DUGOIN
LEUVILLE-SUR-ORGE	ESPRIN Daniel	Hervé FORCONI
ARPAJON	FOURNIER Pascal	Gino BERTOL
BREUILLET	MAYEUR Véronique	Edouard MATT
SIARCE	RASSIER Gérard	Daniel CORRE
CA GRAND PARIS SUD	ROUSSEAU Jean- Baptiste	Jean HARTZ (Bondoufle)
SIARCE	SHEPS Ariel	Marie France PIGEON
SAVIGNY SUR ORGE	TARAGON Stéphane	Joelle EUGENE
LISSES	MORIN Jean-Marc	Michel SOULOUMIAC à partir de 19 h 15

Etaient absents :

Collectivité	Nom du délégué
VIGNEUX-SUR-SEINE	ABENA Gabin
EPINAY-SOUS-SENART	BENIDJER Khellaf
SIARCE	BEN OUADA Sami

C.C. ENTRE JUINE ET RENARDE	CELLIER Pierre-Henri
SAINT-YON	CELLIER Pierre-Henri
BOUSSY-SAINT-ANTOINE	COLAS Romain
SAINT-MICHEL-SUR-ORGE	DELPIC Joseph
SIARCE	DIRAT Karl
SOISY-SUR-SEINE	DUMONTAUD SEURE Aurélie
E.P. GRAND ORLY SEINE BIEVRE	GONZALES Didier
VILLIERS-SUR-ORGE	FRAYSSE Gilles
AVRAINVILLE	JANIN Eric
VILLEMOSNON-SUR-ORGE	LE BLANC Viviane
SIARCE	PAROLINI François
SIARCE	PETEL Yann
LA NORVILLE	PFEIFFER Nathalie
LE PLESSIS PATE	TANGUY Sylvain
E.P. GRAND ORLY SEINE BIEVRE	SAC Patrice
CA GRAND PARIS SUD	WITTEK Eugène

Monsieur le Président remercie la municipalité de Ris-Orangis d'accueillir le comité syndical dans sa salle. Le quorum étant atteint, Monsieur Xavier DUGOIN déclare la séance ouverte à 18 heures 30, et propose comme secrétaire de séance, Madame Marie-France PIGEON. Il n'y a pas d'autres candidatures, ni voix contre, ni abstention.

Madame Marie-France PIGEON est désignée secrétaire.

Monsieur le Président décline l'ordre du jour.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES COMITES SYNDICAUX DU 13 MARS ET 18 AVRIL 2023

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques, des rajouts, des amendements rédactionnels. Monsieur le Président rappelle qu'il y aura un ajout en annexe 1 sur le procès-verbal du 16 mars 2023

Monsieur Hervé FORCONI demande que les discours des deux candidats soient annexés au procès-verbal du 18 avril 2023.

Monsieur le Président accède à la demande.

Les deux procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité

CALENDRIER

Monsieur le Président donne le calendrier prévisionnel des commissions :

Finances et Administration Générale, le 9 mai à 18 heures 30, à Egly
Economie de flux, le 16 mai, lieu et heure à déterminer
Enfouissement des réseaux, le 17 mai lieu et heure à déterminer
IRVE, le 22 mai à 18 heures, à Fleury-Mérogis
Reste à caler la commission Relations avec les partenaires

Le bureau syndical se tiendra le 23 mai à 19 heures sur le site épuratoire d'Evry-Courcouronnes et le comité syndical le 29 juin. Le lieu reste à déterminer.

POINT N° 1 – ELECTIONS DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Monsieur le Président rappelle les modalités d'élections des membres du bureau qu'ils soient vice-présidents ou délégués spéciaux du bureau : un vote à bulletin secret individuel.

Monsieur le Président appelle les candidats à se présenter.

Madame Alice SEBBAG procède à l'appel

Messieurs HARTZ, GRILLON, BIGA, PELTIER, DAMIATI, PEROT, SEMUR et ECK sont désignés assesseurs

5^{ème} autre membre du bureau :

Candidature de Madame Laurence CASTAINGS

- Nombre de votants : 55
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 2
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Suffrage obtenu : 53

Madame Laurence CASTAINGS est élue 5^{ème} autre membre du bureau.

6^{ème} autre membre du bureau :

Candidature de Monsieur Jacky BORTOLI

- Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- Nombre de votants : 54
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 4
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 2
- Suffrage obtenu : 48

Monsieur Jacky BORTOLI est élu 6^{ème} autre membre du bureau.

7^{ème} autre membre du bureau :

Candidature de Madame Marie-France PIGEON

- Nombre de votants : 55
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 1
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 2

- Suffrage obtenu : 52

Madame Marie-France PIGEON est élue 7^{ème} autre membre du bureau.

8^{ème} autre membre du bureau :

Candidature de Monsieur Gilbert PIANTONI

- Nombre de votants : 55
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 1
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 2
- Suffrage obtenu : 52

Monsieur Gilbert PIANTONI est élu 8^{ème} autre membre du bureau.

9^{ème} autre membre du bureau :

Candidature de Madame Alice SEBBAG

- Nombre de votants : 55
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 1
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- Suffrage obtenu : 53

Madame Alice SEBBAG est élue 9^{ème} autre membre du bureau.

10^{ème} autre membre du bureau :

Candidature de Monsieur Ariel SHEPS

- Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- Nombre de votants : 54
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 3
- Nombre de suffrages déclarés nuls :
- Suffrage obtenu : 51

Monsieur Ariel SHEPS est élu 10^{ème} autre membre du bureau.

11^{ème} autre membre du bureau :

Candidature de Madame Anne SCHACCI

- Nombre de votants : 55
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 2
- Nombre de suffrages déclarés nuls :
- Suffrage obtenu : 53

Madame Anne SCHACCI est élue 11^{ème} autre membre du bureau.

12^{ème} autre membre du bureau :

Candidature de Monsieur Daniel CORRE

- Nombre de votants : 55
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 1
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 2
- Suffrage obtenu : 52

Monsieur Daniel CORRE est élu 12^{ème} autre membre du bureau.

13^{ème} autre membre du bureau :

Candidature de Madame Gaelle NEDELEC

- Nombre de votants : 55
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 2
- Nombre de suffrages déclarés nuls :
- Suffrage obtenu : 53

Madame Gaelle NEDELEC est élue 13^{ème} autre membre du bureau.

14^{ème} autre membre du bureau :

Candidature de Monsieur Michel TERRIER

- Nombre de votants : 55
- Nombre de suffrages déclarés blancs :
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 2
- Suffrage obtenu : 53

Monsieur Michel TERRIER est élu 14^{ème} autre membre du bureau.

15^{ème} autre membre du bureau :

Candidature de Monsieur Stéphane TARAGON

- Nombre de votants : 55
- Nombre de suffrages déclarés blancs :
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 2
- Suffrage obtenu : 53

Monsieur Stéphane TARAGON est élu 15^{ème} autre membre du bureau.

POINT N° 2 – ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article L. 2121-8 du CGCT, le Comité Syndical doit établir et adopter son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le Comité Syndical qui peut se donner les règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le règlement intérieur prévoit les modalités de création et de fonctionnement des commissions statutaires au Chapitre III articles 9 et 10, auxquels il convient d'apporter des modifications.

Ainsi il est proposé de créer 5 nouvelles commissions :

- La commission Maitrise des finances et Administration générale
- La commission Relations avec les partenaires et les financeurs
- La commission Economies de flux pour les communes, prospective et développement
- La commission Enfouissement
- La commission IRVE

Le comité,

ABROGE la délibération 2021/16 relative à l'adoption du règlement intérieur.

ADOpte le règlement intérieur du Comité Syndical.

Vote :

- Pour : 56
- A l'unanimité

POINT N° 3 –DELEGATION D'ATTRIBUTION DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT / POINT N° 4 – DELEGATION D'ATTRIBUTION DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU

Monsieur le Président présente les deux projets de délibérations, l'un et l'autre étant liés.

Monsieur le Président rappelle son souhait d'une gouvernance plus collégiale et plus transparente. Dans ce cadre, il propose que 3 délégations attribuées au Président soient transférées au Bureau : il s'agit des articles 3, 13 et 17.

Article 3 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans les conditions suivantes :

- Fournitures et services dans le cadre des procédures adaptées, dans la limite fixée par le code de la commande publique et la réglementation en vigueur (Fournitures et services d'un montant de moins de 214 000 euros HT pour les pouvoirs adjudicateurs et 428 000 euros HT pour les entités adjudicatrices au 1^{er} janvier 2020).

Article 13 : attribuer des subventions aux associations.

Article 17 : saisir pour avis la Commission Consultative des Services Publics Locaux notamment sur les projets de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière et de partenariat.

Glisseraient au comité l'approbation et la signature de toute demande de permis, notamment permis de construire, de démolir, permis de travaux exemptés de permis de construire.

Le Président soumet au vote les deux projets de délibération.

POINT N° 3 –DELEGATION D'ATTRIBUTION DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

Le Comité

RAPPORTE la délibération n° 2022-34 du 28 juin 2022 relative à la délégation d'attribution du comité au Président :

DECIDE de déléguer les attributions limitativement énumérées ci-dessous au Président

- 1 – Désigner et fixer les rémunérations ainsi que régler les frais et honoraires d'avocats, de notaires, d'avoués, d'huissiers de justice et d'experts ;
- 2 – Intenter au nom du SMOYS les actions en justice ou défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui jusqu'à épuisement des voies de recours le cas échéant ;
- 3 – Créer, modifier et supprimer les régies comptables nécessaires au bon fonctionnement des services du SMOYS ;
- 4 – Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€ ;
- 5 – Accepter les dons et legs qui sont grevés ni de conditions, ni de charges ainsi que les indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurance ;
- 6 - Signer les contrats et conventions nécessaires au fonctionnement courant du syndicat, ainsi que tous les actes et documents et relatifs à ceux-ci (et notamment la formation, maintenance, assistance, prestation de service) ;
- 7 - Signer les conventions de groupements de commande ;
- 8 - Signer les conventions relatives à la co-maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'ouvrage déléguée.

DIT que le président rendra compte à chacune des séances du comité syndical de l'exercice de ses délégations.

Vote :

Contre : 3 - FOUQUE Nicolas, FORCONI Hervé, ESPRIN Daniel (pouvoir Hervé FORCONI)

Abstention : 0

Pour : 53 - BERTOL Gino, BIGA Jean-Bernard, BORTOLI Jacky, BOUSSELET Philippe, CASTAINGS Laurence (CAPS) , CASTAINGS Laurence (Epinay sur Orge), CORDIER Corinne, CORRE Daniel, CORZANI Olivier, DAMIATI Michaël, DELMOTTE Kim, DUGOIN Xavier, ECK Bernard, EUGENE Joelle, GOBRON Grégory, GOMBAULT Jacques, GRILLON Eric (Ablon), GRILLON Eric (EPTGOSB), GUERTON Marc, HAMARD Sylvain (Paray Vielle Poste), HAMARD Sylvain (EPTGOSB), HARTZ Jean (Bondoufle), HARTZ Jean (CAGPS), HILGENGA Wilfrid, HUBERT Serge, LE ROUX Jean-Claude, MATT Edouard, NEDELEC Gaëlle, NOEL Michel, PELTIER Michel, PEROT Joël, PIANTONI Gilbert, PIGEON Marie France, PROT Pierre, PYOT Frédéric (Corbeil-Essonnes), PYOT Frédéric (SIARCE), SCACCHI Anne (Boissy sous Saint Yon), SCACCHI Anne (CCEJR), SEBBAG Alice, Pierre SEMUR, VALETTE Joel, BENSARSA REDA Lamia (Juvisy sur Orge) (pouvoir PYOT Frédéric), BENSARSA REDA Lamia (EPTGOSB) (pouvoir GOBRON Grégory), BUDELLOT Laurence (pouvoir GOMBAULT Jacques), DELIANCOURT Jean-Claude (CAPS) (pouvoir CASTAINGS Laurence), DELIANCOURT Jean-Claude (Chilly-Mazarin) (pouvoir CORZANI Olivier), DURANTON Marianne (pouvoir DUGOIN Xavier), FOURNIER Pascal (pouvoir BERTOL Gino), MAYEUR Véronique (pouvoir MATT Edouard), RASSIER Gérard (pouvoir Daniel CORRE), ROUSSEAU Jean-Baptiste (pouvoir Jean HARTZ (Bondoufle)), SHEPS Ariel (pouvoir PIGEON Marie-France), TARAGON Stéphane (pouvoir EUGENE Joelle)

POINT N° 4 –DELEGATION D'ATTRIBUTION DU COMITE SYNDICAL AU BUREAU

Le Comité

RAPPORTE la délibération n° 2022-35 du 28 juin 2022 relative à la délégation des attributions du comité syndical au Bureau

DECIDE de déléguer les attributions limitativement énumérées ci-dessus au Bureau :

1 – Procéder, dans les limites fixées ci-après, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Les emprunts pourront être :

- À court, moyen ou long terme ;
- Au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable), à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en la matière.

Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- Des droits de tirages échelonnés dans le temps avec la faculté de remboursement et/ou de consolidation par la mise en place de tranches d'amortissement ;
- La faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt ;
- La faculté de modifier la devise ;
- La faculté de réduire ou allonger la durée du prêt ;
- La faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

2 – Procéder, dans les limites fixées ci-dessous, à la souscription d'ouvertures de crédits de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires, dans la limite de quatre millions d'euros annuellement.

Ces ouvertures de crédits seront d'une durée maximale de DOUZE (12) mois à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en la matière et comporteront un ou plusieurs index.

3 – Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et dans les conditions suivantes :

- Fournitures et services dans le cadre des procédures adaptées, dans la limite fixée par le code de la commande publique et la réglementation en vigueur (fournitures et services d'un montant de moins de 214 000 euros HT pour les pouvoirs adjudicateurs et 428 000 euros HT pour les entités adjudicatrices au 1^{er} janvier 2020).

- Fournitures et services dans le cadre des procédures formalisées, (à partir de 214 000 euros HT pour les pouvoirs adjudicateurs et 428 000 euros HT pour les entités adjudicatrices au 1^{er} janvier 2020).

- travaux jusqu'au seuil des procédures formalisées (à partir de 5 530 000 € HT au 1^{er} janvier 2020)

4 – Arrêter et modifier l'affectation des propriétés du SMOYS, passer tout acte subséquent ainsi que décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas DOUZE (12) ans ;

5 – Passer les contrats d'assurance ainsi que leurs éventuels avenants ;

6 – Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres du SMOYS à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;

7 – Approuver les ventes ou achats de parcelles de terrains, immeubles, etc. ainsi que leur classement ou déclassement dans le domaine public ;

8 – Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers au-delà de 4 600€ et jusqu'à 15 000 € ;

9 – Solliciter et décider de l'adoption de dossiers de subventions auprès des organismes financeurs dans le cadre du plan de charge annuel et de la gestion interne du SMOYS ;

- 10 – Approuver et signer les conventions de servitudes à intervenir dans le cadre de la réalisation du plan de charge annuel et de la gestion interne du SMOYS ;
- 11 – Approuver et décider de recourir et le cas échéant signer les transactions dans le cadre de règlement amiable de litiges susceptibles dans le cadre de l'exercice des compétences du SMOYS ;
- 12 – Décider de l'adhésion à des associations et signer tout acte en découlant ;
- 13 – Attribuer des subventions aux associations
- 14 – Procéder aux demandes d'enquêtes publiques nécessaires à la réalisation des opérations dans le cadre des compétences du SMOYS ;
- 15 – Fixer les modalités de prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement des experts sollicités par le SMOYS dans le cadre de manifestations organisées par le SMOYS ;
- 16 – Décider de la gestion des ressources humaines (procéder à l'ouverture et à la création des emplois, procéder aux recrutements, engager les formations des agents, adhérer à la médecine professionnelle, au centre de gestion, décider de la protection sociale des agents, ...).
- 17 - Saisir pour avis la Commission Consultative des Services Publics Locaux notamment sur les projets de délégation de service public, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière et de partenariat ;

DIT que le président rendra compte à chacune des séances du comité syndical des travaux du Bureau.

Vote :

Contre : 3 - FOUQUE Nicolas, FORCONI Hervé, ESPRIN Daniel (pouvoir Hervé FORCONI)

Abstention : 0

Pour : 53 - BERTOL Gino, BIGA Jean-Bernard, BORTOLI Jacky, BOUSSELET Philippe, CASTAINGS Laurence (CAPS) , CASTAINGS Laurence (Epinay sur Orge), CORDIER Corinne, CORRE Daniel, CORZANI Olivier, DAMIATI Michaël, DELMOTTE Kim, DUGOIN Xavier, ECK Bernard, EUGENE Joelle, GOBRON Grégory, GOMBAULT Jacques, GRILLON Eric (Ablon), GRILLON Eric (EPTGOSB), GUERTON Marc, HAMARD Sylvain (Paray Vielle Poste), HAMARD Sylvain (EPTGOSB), HARTZ Jean (Bondoufle), HARTZ Jean (CAGPS), HILGENGA Wilfrid, HUBERT Serge, LE ROUX Jean-Claude, MATT Edouard, NEDELEC Gaëlle, NOEL Michel, PELTIER Michel, PEROT Joël, PIANTONI Gilbert, PIGEON Marie France, PROT Pierre, PYOT Frédéric (Corbeil-Essonnes), PYOT Frédéric (SIARCE), SCACCHI Anne (Boissy sous Saint Yon), SCACCHI Anne (CCEJR), SEBBAG Alice, Pierre SEMUR, VALETTE Joel, BENSARSA REDA Lamia (Juvisy sur Orge) (pouvoir PYOT Frédéric), BENSARSA REDA Lamia (EPTGOSB) (pouvoir GOBRON Grégory), BUDELLOT Laurence (pouvoir GOMBAULT Jacques), DELIANCOURT Jean-Claude (CAPS) (pouvoir CASTAINGS Laurence), DELIANCOURT Jean-Claude (Chilly-Mazarin) (pouvoir CORZANI Olivier), DURANTON Marianne (pouvoir DUGOIN Xavier), FOURNIER Pascal (pouvoir BERTOL Gino), MAYEUR Véronique (pouvoir MATT Edouard), RASSIER Gérard (pouvoir Daniel CORRE), ROUSSEAU Jean-Baptiste (pouvoir Jean HARTZ (Bondoufle)), SHEPS Ariel (pouvoir PIGEON Marie-France), TARAGON Stéphane (pouvoir EUGENE Joelle)

POINT N° 5 – COMMISSIONS - CONSTITUTION

Le Président rappelle que les commissions ne sont composées que de délégués syndicaux, que le Président est le président de droit des commissions.

Dès leur première réunion, les commissions désignent un Vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Président est absent ou empêché. Le Président dit qu'il proposera à la première réunion des commissions, les 5 chefs de file à la vice-présidence.

Dans le cadre des travaux préparatoires, le Président ou le Vice-président peut inviter toute personne extérieure au comité à participer à une réunion de commission, soit pour l'informer, soit pour recevoir d'elle toute information utile à l'avancement des travaux.

Conformément au règlement intérieur, il est proposé de créer les 5 commissions suivantes :

- La commission Maitrise des finances et Administration générale
- La commission Relations avec les partenaires et les financeurs
- La commission Economies de flux pour les communes, prospective et développement
- La commission Enfouissement
- La commission IRVE

Pour la désignation de leurs membres, il est proposé de ne pas voter au bulletin secret

Il est également proposé de fixer à 65 le nombre maximal de membres par commission, afin de permettre au plus grand nombre d'y participer. Néanmoins, un délégué ne peut être membre que d'une seule commission.

Le comité

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions syndicales.

RAPPORTE la délibération 2020/37 du 17 décembre 2020 relative à la création de commissions et à la désignation de leurs membres.

DECIDE de constituer les commissions suivantes :

- La commission Maitrise des finances et Administration générale
- La commission Relations avec les partenaires et les financeurs
- La commission Economies de flux pour les communes, prospective et développement
- La commission Enfouissement
- La commission IRVE

FIXE le nombre maximum des membres pour chacune de ces commissions à 65, le Président de droit n'étant pas compté dans ce chiffre.

DIT qu'un même délégué ne peut être membre que d'une seule commission.

DESIGNE les membres suivants :

La commission Maitrise des finances et Administration générale

Monsieur Edouard MATT
Monsieur Michel NOEL
Madame Marie-France PIGEON
Madame Laurence CASTAINGS
Madame Gaëlle NEDELEC
Monsieur Pierre SEMUR
Monsieur Alain LAMOUR

La commission Relations avec les partenaires et les financeurs

Madame Lamia BENSARSA REDA
Monsieur Pascal FOURNIER
Monsieur Jacky BORTOLI
Madame Corinne CORDIER
Monsieur Didier GONZALES
Monsieur Eric GRILLON

La commission Economies de flux pour les communes, prospective et développement

Monsieur Pierre PROT
Monsieur Frédéric PYOT
Madame Kim DELMOTTE
Monsieur Michaël DAMIATI
Madame Anne SCHACCI
Madame Alice SEBBAG
Monsieur Nicolas FOUQUE

La commission Enfouissement

Monsieur Jacques GOMBAULT
Monsieur Gino BERTOL
Monsieur Daniel CORRE
Monsieur Sylvain HAMARD
Monsieur Jean-Bernard BIGA
Monsieur Bernard ECK
Monsieur Joel PEROT
Monsieur Michel TERRIER

La commission IRVE

Monsieur Olivier CORZANI
Monsieur Grégory GOBRON
Madame Marianne DURANTON
Monsieur Jean-Claude LE ROUX
Madame Véronique MAYEUR
Monsieur Jean-Claude DELIANCOURT
Monsieur Gilbert PIANTONI

Vote :

Contre : 0

Abstention : 2 - FORCONI Hervé, ESPRIN Daniel (pouvoir Hervé FORCONI)

Pour : 54 - BERTOL Gino, BIGA Jean-Bernard, BORTOLI Jacky, BOUSSELET Philippe, CASTAINGS Laurence (CAPS) , CASTAINGS Laurence (Epinay sur Orge), CORDIER Corinne, CORRE Daniel, CORZANI Olivier, DAMIATI Michaël, DELMOTTE Kim, DUGOIN Xavier, ECK Bernard, EUGENE Joelle, FOUQUE Nicolas, GOBRON Grégory, GOMBAULT Jacques, GRILLON Eric (Ablon), GRILLON Eric (EPTGOSB), GUERTON Marc, HAMARD Sylvain (Paray Vielle Poste), HAMARD Sylvain (EPTGOSB), HARTZ Jean (Bondoufle), HARTZ Jean (CAGPS), HILGENGA Wilfrid, HUBERT Serge, LE ROUX Jean-Claude, MATT Edouard, NEDELEC Gaëlle, NOEL Michel, PELTIER Michel, PEROT Joël, PIANTONI Gilbert, PIGEON Marie France, PROT Pierre, PYOT Frédéric (Corbeil-Essonnes), PYOT Frédéric (SIARCE), SCACCHI Anne (Boissy sous Saint Yon), SCACCHI Anne (CCEJR), SEBBAG Alice, Pierre SEMUR, VALETTE Joel, BENSARSA REDA Lamia (Juvisy sur Orge) (pouvoir PYOT Frédéric), BENSARSA REDA Lamia (EPTGOSB) (pouvoir GOBRON Grégory), BUDELLOT Laurence (pouvoir GOMBAULT Jacques), DELIANCOURT Jean-Claude (CAPS) (pouvoir CASTAINGS Laurence), DELIANCOURT Jean-Claude (Chilly-Mazarin) (pouvoir CORZANI Olivier), DURANTON Marianne (pouvoir DUGOIN Xavier), FOURNIER Pascal (pouvoir BERTOL Gino), MAYEUR Véronique (pouvoir MATT Edouard), RASSIER Gérard (pouvoir Daniel CORRE), ROUSSEAU Jean-Baptiste (pouvoir Jean HARTZ (Bondoufle)), SHEPS Ariel (pouvoir PIGEON Marie-France), TARAGON Stéphane (pouvoir EUGENE Joelle)

POINT N° 6 – ADHESION A LA COMPETENCE INFRASTRUCTURES DE RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE) POUR LES COMMUNES DE VILLENEUVE-LE-ROI ET DE VILLABE

Monsieur le Président rapporte que deux communes membres du SMOYS, Villeneuve-le-Roi et Villabé, souhaitent adhérer à la compétence IRVE.

L'adhésion des communes de Villeneuve-le-Roi et Villabé relève d'une extension du périmètre conformément à l'article L. 5211-18 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Il convient que le comité syndical délibère pour accepter les adhésions de Villeneuve-le-Roi et Villabé à la compétence IRVE.

Le Comité

ACCEPTE la demande d'adhésion à la compétence IRVE des communes de Villeneuve-le-Roi et Villabé

Vote :

Pour : 56

Unanimité

POINT N° 7 – INDEMNITE DES ELUS

Le président rappelle qu'il renonce à ses indemnités et compte tenu des difficultés que rencontrent toutes les collectivités et du plan de charge du syndicat, propose un taux réduit de 4.97% de l'indice terminal de la fonction publique, soit un montant de 200.07 euros bruts mensuels, pour chaque délégué.

Le Comité

FIXE au taux réduit de 4.97 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, le montant des indemnités aux Vice-présidents délégués.

DIT QUE les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

DIT QUE toute mise à jour des indices de référence sera appliquée de droit.

DIT QUE les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget du syndicat. Un tableau récapitulatif des indemnités est annexé à la présente délibération.

Vote :

Contre : 0

Abstention : 3 - FORCONI Hervé, ESPRIN Daniel (pouvoir Hervé FORCONI), VALETTE Joel

Pour : 53 - BERTOL Gino, BIGA Jean-Bernard, BORTOLI Jacky, BOUSSELET Philippe, CASTAINGS Laurence (CAPS) , CASTAINGS Laurence (Epinay sur Orge), CORDIER Corinne, CORRE Daniel, CORZANI Olivier, DAMIATI Michaël, DELMOTTE Kim, DUGOIN Xavier, ECK Bernard, EUGENE Joelle, FOUQUE Nicolas, GOBRON Grégory, GOMBAULT Jacques, GRILLON Eric (Ablon), GRILLON Eric (EPTGOSB), GUERTON Marc, HAMARD Sylvain (Paray Vielle Poste), HAMARD Sylvain (EPTGOSB), HARTZ Jean (Bondoufle), HARTZ Jean (CAGPS), HILGENGA Wilfrid, HUBERT Serge, LE ROUX Jean-Claude, MATT Edouard, NEDELEC Gaëlle, NOEL Michel, PELTIER Michel, PEROT Joël, PIANTONI Gilbert, PIGEON Marie France, PROT Pierre, PYOT Frédéric (Corbeil-Essonnes), PYOT Frédéric (SIARCE), SCACCHI Anne (Boissy sous Saint Yon), SCACCHI Anne (CCEJR), SEBBAG Alice, Pierre SEMUR, BENSARSA REDA Lamia (Juvisy sur Orge) (pouvoir PYOT Frédéric), BENSARSA REDA Lamia (EPTGOSB) (pouvoir GOBRON Grégory), BUDELLOT Laurence (pouvoir GOMBAULT Jacques), DELIANCOURT Jean-Claude (CAPS) (pouvoir CASTAINGS Laurence), DELIANCOURT Jean-Claude (Chilly-Mazarin) (pouvoir CORZANI Olivier), DURANTON Marianne (pouvoir DUGOIN Xavier), FOURNIER Pascal (pouvoir BERTOL Gino), MAYEUR Véronique (pouvoir MATT Edouard), RASSIER Gérard (pouvoir Daniel CORRE), ROUSSEAU Jean-Baptiste (pouvoir Jean HARTZ (Bondoufle)), SHEPS Ariel (pouvoir PIGEON Marie-France), TARAGON Stéphane (pouvoir EUGENE Joelle)

POINT N° 8 – PRINCIPE D'INDEMNISATION DES FRAIS EXPOSES DES DELEGUES RECEVANT MANDAT SPECIAL

Monsieur le Président explique que dans les syndicats mixtes fermés, l'enveloppe maximale dédiée aux indemnités des élus ne peut, si elle n'est pas attribuée dans son intégralité aux vice-présidents, être redistribuée aux autres membres du bureau.

Les élus recevant délégation spéciale ont été élus comme les vice-présidents et pourront être défrayés des dépenses qu'ils auront engagées sur présentation de justificatifs.

Le Président propose que la délégation spéciale accordée à chaque délégué soit limitée à 3 ans.

Le comité

AUTORISE le Président à fixer le périmètre de ces délégations spéciales ainsi que leur durée.

APPROUVE le principe d'indemnisation des frais exposés par ces élus dans le cadre d'un mandat spécial.

DIT que le remboursement des frais sera conforme aux modalités et barèmes suivants :

Indemnités de mission en métropole établies en fonction du lieu d'accueil :

	Taux de base	Grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris
Hébergement	70 €	90 €	110 €
Déjeuner	17,50 €	17.50 €	17.50 €
Dîner	17,50 €	17.50 €	17.50 €
Montant de l'indemnité journalière (nuitée et repas)	87,50 €	107.50 €	127,50 €

Indemnités Kilométriques

Les dépenses de transport sont remboursées sur la base d'indemnités kilométriques et sur présentation d'un état de frais, auquel l' élu joint les factures qu'il a acquittées.

Puissance fiscale du véhicule	Jusqu'à 2 000 km	de 2 001 à 10 000 km	Après 10 000 km
5 cv et moins	0,29 €/km	0,36 €/km	0,21 €/km
6 et 7 cv	0,37 €/km	0,46 €/km	0,27 €/km
8 cv et plus	0,41 €/km	0,50€/km	0,29 €/km

Le Comité

AUTORISE Monsieur le Président à fixer le périmètre de ces délégations spéciales ainsi que leur durée.

APPROUVE le principe d'indemnisation des frais exposés par les élus dans le cadre d'un mandat spécial.

DIT que le remboursement des frais sera conforme aux modalités et barèmes joints en annexe 1.

DONNE pouvoir à Monsieur le Président du SMOYS pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote :

Contre : 0

Abstention : 4 - FORCONI Hervé, ESPRIN Daniel (pouvoir Hervé FORCONI), FOUQUE Nicolas, VALETTE Joel

Pour : 52 - BERTOL Gino, BIGA Jean-Bernard, BORTOLI Jacky, BOUSSELET Philippe, CASTAINGS Laurence (CAPS) , CASTAINGS Laurence (Epinay sur Orge), CORDIER Corinne, CORRE Daniel, CORZANI Olivier, DAMIATI Michaël, DELMOTTE Kim, DUGOIN Xavier, ECK Bernard, EUGENE Joelle, GOBRON Grégory, GOMBAULT Jacques, GRILLON Eric (Ablon), GRILLON Eric (EPTGOSB), GUERTON Marc, HAMARD Sylvain (Paray Vielle Poste), HAMARD Sylvain (EPTGOSB), HARTZ Jean (Bondoufle), HARTZ Jean (CAGPS), HILGENGA Wilfrid, HUBERT Serge, LE ROUX Jean-Claude, MATT Edouard, NEDELEC Gaëlle, NOEL Michel, PELTIER Michel, PEROT Joël, PIANTONI Gilbert, PIGEON Marie France, PROT Pierre, PYOT Frédéric (Corbeil-Essonnes), PYOT Frédéric (SIARCE), SCACCHI Anne (Boissy sous Saint Yon), SCACCHI Anne (CCEJR), SEBBAG Alice, Pierre SEMUR, BENSARSA REDA Lamia (Juvisy sur Orge) (pouvoir PYOT Frédéric), BENSARSA REDA Lamia (EPTGOSB) (pouvoir GOBRON Grégory), BUDELLOT Laurence (pouvoir GOMBAULT Jacques), DELIANCOURT Jean-Claude (CAPS) (pouvoir CASTAINGS Laurence), DELIANCOURT Jean-Claude (Chilly-Mazarin) (pouvoir CORZANI Olivier), DURANTON Marianne (pouvoir DUGOIN Xavier), FOURNIER Pascal (pouvoir BERTOL Gino), MAYEUR Véronique (pouvoir MATT Edouard), RASSIER Gérard (pouvoir Daniel CORRE), ROUSSEAU Jean-Baptiste (pouvoir Jean HARTZ (Bondoufle)), SHEPS Ariel (pouvoir PIGEON Marie-France), TARAGON Stéphane (pouvoir EUGENE Joelle)

POINT N° 9 – RETRAIT DE LA DELIBERATION RELATIVE AU FRAIS DE REPRESENTATION DU PRESIDENT

Le Président expose que les services du contrôle de légalité de la Préfecture de l'Essonne ont demandé que la délibération approuvant l'indemnité de représentation du Président soit retirée, considérant que la délibération faisait référence à l'article L.2123-19 du Code Général des Collectivités territoriales, que l'article dispose que « le conseil municipal peut voter, sur les ressources ordinaires, des indemnités au maire pour frais de représentation », que cet article se rapporte aux conseils municipaux et non aux comités syndicaux et qu'à ce titre, ces frais de représentation ne peuvent être alloués aux présidents des syndicats mixtes fermés.

Aussi, conformément à la demande des services préfectoraux, il convient de procéder au retrait de la délibération 2022/61.

Le comité

RETIRE la délibération 2022/61 du 30 novembre 2022 relative à l'indemnité de représentation du Président.

Vote :

Pour 58

Unanimité

POINT N° 10 – CESSION DE VEHICULE

Le Président souhaite que le SMOYS dispose d'une flotte de petits véhicules électriques pour les besoins des services et à cette fin, il est proposé au comité syndical d'autoriser le Président à mettre en vente un véhicule afin de pouvoir harmoniser la flotte.

Le comité

AUTORISE le président à engager toute démarche pour la vente de véhicule.

Vote :

Pour 58

Unanimité

POINT N°11 – FIN DE LA CONVENTION DE PRESTATIONS

Le 14 février 2023, le SMOYS a conventionné avec la société LEXFIS pour être accompagné et conseillé dans l'élaboration de documents budgétaires et d'études financières.

La convention a été conclue sans montant minimum et pour un montant maximum de 40 000 euros hors taxe, pour une durée maximum de 3 ans.

A ce jour, un montant de 5 500 € HT correspondant à une facturation pour des travaux relatifs à la préparation des orientations budgétaires a déjà été mandaté.

Afin de rationaliser les coûts de fonctionnement liés aux dépenses budgétaires et compte tenu des moyens en interne, il est proposé de mettre fin à la convention signée avec la société LEXFIS.

Le comité

MET FIN à la convention signée avec la société LEXFIS.

Vote :

Contre : 0

Abstention : 1 - FOUQUE Nicolas

Pour : 57 - BERTOL Gino, BIGA Jean-Bernard, BORTOLI Jacky, BOUSSELET Philippe, CASTAINGS Laurence (CAPS), CASTAINGS Laurence (Epinay sur Orge), CORDIER Corinne, CORRE Daniel, CORZANI Olivier, DAMIATI Michaël, DELMOTTE Kim, DUGOIN Xavier, ECK Bernard, EUGENE Joelle, FORCONI Hervé, ESPRIN Daniel (pouvoir Hervé FORCONI), GOBRON Grégory, GOMBAULT Jacques, GRILLON Eric (Ablon), GRILLON Eric (EPTGOSB), GUERTON Marc, HAMARD Sylvain (Paray Vielle Poste), HAMARD Sylvain (EPTGOSB), HARTZ Jean (Bondoufle), HARTZ Jean (CAGPS), HILGENGA Wilfrid, HUBERT Serge, LE ROUX Jean-Claude, MATT Edouard, NEDELEC Gaëlle, NOEL Michel, PELTIER Michel, PEROT Joël, PIANTONI Gilbert, PIGEON Marie France, PROT Pierre, PYOT Frédéric (Corbeil-Essonnes), PYOT Frédéric (SIARCE), SCACCHI Anne (Boissy sous Saint Yon), SCACCHI Anne (CCEJR), SEBBAG Alice, Pierre SEMUR, SOULOUMIAC Michel, VALETTE Joel, BENSARSA REDA Lamia (Juvisy sur Orge) (pouvoir PYOT Frédéric), BENSARSA REDA Lamia (EPTGOSB) (pouvoir GOBRON Grégory), BUDELLOT Laurence (pouvoir GOMBAULT Jacques), DELIANCOURT Jean-Claude (CAPS) (pouvoir CASTAINGS Laurence), DELIANCOURT Jean-Claude (Chilly-Mazarin) (pouvoir CORZANI Olivier), DURANTON Marianne (pouvoir DUGOIN Xavier), FOURNIER Pascal (pouvoir BERTOL Gino), MAYEUR Véronique (pouvoir MATT Edouard), RASSIER Gérard (pouvoir Daniel CORRE), ROUSSEAU Jean-Baptiste (pouvoir Jean HARTZ (Bondoufle)), SHEPS

Ariel (pouvoir PIGEON Marie-France), TARAGON Stéphane (pouvoir EUGENE Joelle), MORIN Jean-Marc (pouvoir Michel SOULOUMIAC)

POINT N°12 – PRESENTATION ET MISE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU SMOYS

Monsieur Edouard MATT, Vice-Président en charge des finances, remercie les services pour le travail réalisé pour préparer le budget soumis ce soir au vote.

Monsieur MATT souhaite que tous les élus travaillent ensemble, en collégialité et avec rigueur ; en concertation et dans le respect au sein de chaque commission.

Monsieur MATT rappelle que lors de l'élaboration de ce budget, ont été pris en compte la gestion des coups partis, les obligations telles que l'emprunt, les dépenses de personnel, le financement des bornes intégrant les 66 communes dans le schéma directeur ; il faudra se pencher sur l'enfouissement, à savoir la délégation de communes ou non de la maîtrise d'ouvrage).

Le budget présenté diffère quelque peu du rapport d'orientation budgétaire :

- Economie de flux : étaient prévus 100 000 euros pour 200 diagnostics ; il est proposé de le ramener à 50 000 euros.
- Sur les charges courantes, chapitre 65, une réduction globale de 30% a été opérée. Les frais pour les indemnités des élus passent de 148 000 à 88 000 euros, soit une baisse de 60 000 euros.
- Sur les études et travaux relatifs aux ombrières, la somme de 300 000 euros initialement présentée n'a pas été inscrite et les projets sont donc remis à plus tard.
- Au chapitre 22, dépenses imprévues, on passe d'un prévisionnel de 30 000 euros à 15 000 euros.
- En investissement, l'achat de logiciels à la suite de négociations passent de 25 000 à 40 000 euros.
- Plus diverses économies.

Soit globalement une économie de 500 000 euros.

- En recettes, le SMOYS reverse aux communes les redevances R2 ; il est prévu de reverser aux communes l'intégralité de la R2 et non plus 90%.

Monsieur MATT présente alors le budget :

1. La section de fonctionnement :

BP 2023	Dépenses	Recettes
Opérations réelles de fonctionnement	2 435 500,00	3 886 000,00
Virement et Opérations d'ordre	1 450 500,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 886 000,00	3 886 000,00

Le détail de la section de fonctionnement se présente de la manière suivante :

A. Dépenses :

CHAPITRE	BP+BS+DM 2022	BP 2023
011 Charges à caractère général	825 490,11	587 000,00
012 Charges de personnel	525 000,00	595 000,00
014 Atténuations de produits	150 000,00	100 000,00
65 Autres charges de gestion courante	1 323 500,00	1 104 500,00
66 Charges financières	16 000,00	14 000,00
67 Charges exceptionnelles	15 000,00	20 000,00
022 Dépenses imprévues		15 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES	2 854 990 ,11	2 435 500,00
023 Virement à la section d'investissement	1 965 327,54	1 270 914,54
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	150 000,00	179 585,46
TOTAL DEPENSES	4 970 317,65	3 886 000,00

B. Recettes :

CHAPITRE	BP+BS+DM 2022	BP 2023
70 Produits des services	150 000,00	350 000,00
73 Impôts et taxes		100 000,00
74 Dotations, subventions et participation	1 285 000,00	890 000,00
75 Autres produits de gestion courante	1 740 000,00	2 546 000,00
SOUS TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES	3 175 000,00	3 886 000,00
TOTAL	3 175 000,00	3 886 000,00

Conclusion fonctionnement

La section de fonctionnement 2022 dégage une capacité d'autofinancement de 1 450 500 €.

2. La section d'investissement

BP 2022	Dépenses	Recettes
Opérations réelles d'investissement	2 215 500,00	765 000,00
Virement et Opérations d'ordre	0,00	1 450 500,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 215 500,00	2 215 500,00

A. Dépenses :

CHAPITRE	BP+BS+DM 2022	BP 2023
20 Immobilisations incorporelles	485 116,20	165 000,00
21 Immobilisations corporelles	873 503,80	760 500,00
23 Immobilisations en cours	1 380 000,00	1 200 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées	274 000,00	90 000,00
27 Autres immobilisations financières	5 500,00	0,00
SOUS TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES	3 018 120,00	2 215 000,00
TOTAL	3 018 120,00	2 215 000,00

B. Recettes :

CHAPITRE	BP+BS+DM 2022	BP 2023
13 Subventions d'investissement	0,00	400 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	59 000,00	30 000,00
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	385 000,00	335 000,00
SOUS TOTAL OPÉRATIONS RÉELLES	444 000,00	765 000,00
021 Virement section d'exploitation	1 965 327,54	1 270 914,54
041 Opérations patrimoniales	150 000,00	179 585,46
TOTAL	2 559 327,54	2 215 500,00

Monsieur MATT conclut sa présentation en disant que ce budget de transition équilibré et allégé d'environ 500 000 € depuis le débat d'orientation budgétaire tient compte des besoins du syndicat pour poursuivre ses missions, notamment de contrôle des concessionnaires, de prise en charge des IRVE et de poursuite de développement du parc. Par ailleurs, le SMOYS pourra être le maître d'ouvrage pour les travaux d'enfouissement dans le cadre d'un accompagnement des communes, et enfin, le SMOYS mettra à disposition des communes des outils pour améliorer les performances énergétiques des bâtiments.

Le comité,

APPROUVE le budget primitif 2023 du SMOYS selon la maquette budgétaire annexée à la présente délibération tel que

BP 2023	Dépenses	Recettes
Opérations réelles de fonctionnement	2 435 500,00	3 886 000,00
Virement et Opérations d'ordre	1 450 500,00	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	3 886 000,00	3 886 000,00

BP 2023	Dépenses	Recettes
Opérations réelles d'investissement	2 215 500,00	765 000,00
Virement et Opérations d'ordre	0,00	1 450 500,00
TOTAL D'INVESTISSEMENT	2 215 500,00	2 215 500,00

Monsieur le Président Xavier DUGOIN remercie également les services pour le travail effectué. Il rappelle qu'il y a encore un gros travail à faire auprès des financeurs pour réaliser un schéma directeur IRVE ambitieux. Il faudra alors certainement demander un petit effort aux communes, et solliciter le conseil départemental pour une aide dont le format reste à définir : forfaitaire, à la borne posée.

Concernant le groupement de commande énergie, Monsieur Xavier DUGOIN rappelle que l'effet de masse est essentiel. Il est donc important que les communes connaissent les conditions d'adhésion pour délibérer au plus vite.

Vote :

Contre : 3 - FORCONI Hervé, ESPRIN Daniel (pouvoir Hervé FORCONI), FOUQUE Nicolas

Abstention : 0

Pour : 55 - BERTOL Gino, BIGA Jean-Bernard, BORTOLI Jacky, BOUSSELET Philippe, CASTAINGS Laurence (CAPS) , CASTAINGS Laurence (Epinay sur Orge), CORDIER Corinne, CORRE Daniel, CORZANI Olivier, DAMIATI Michaël, DELMOTTE Kim, DUGOIN Xavier, ECK Bernard, EUGENE Joelle, GOBRON Grégory, GOMBAULT Jacques, GRILLON Eric (Ablon), GRILLON Eric (EPTGOSB), GUERTON Marc, HAMARD Sylvain (Paray Vielle Poste), HAMARD Sylvain (EPTGOSB), HARTZ Jean (Bondoufle), HARTZ Jean (CAGPS), HILGENGA Wilfrid, HUBERT Serge, LE ROUX Jean-Claude, MATT Edouard, NEDELEC Gaëlle, NOEL Michel, PELTIER Michel, PEROT Joël, PIANTONI Gilbert, PIGEON Marie France, PROT Pierre, PYOT Frédéric (Corbeil-Essonnes), PYOT Frédéric (SIARCE), SCACCHI Anne (Boissy sous Saint Yon), SCACCHI Anne (CCEJR), SEBBAG Alice, Pierre SEMUR, SOULOUMIAC Michel, VALETTE Joel, BENSARSA REDA Lamia (Juvisy sur Orge) (pouvoir PYOT Frédéric), BENSARSA REDA Lamia (EPTGOSB) (pouvoir GOBRON Grégory), BUDELLOT Laurence (pouvoir GOMBAULT Jacques), DELIANCOURT Jean-Claude (CAPS) (pouvoir CASTAINGS Laurence), DELIANCOURT Jean-Claude (Chilly-Mazarin) (pouvoir CORZANI Olivier), DURANTON Marianne (pouvoir DUGOIN Xavier), FOURNIER Pascal (pouvoir BERTOL Gino), MAYEUR Véronique (pouvoir MATT Edouard), RASSIER Gérard (pouvoir Daniel CORRE), ROUSSEAU Jean-Baptiste (pouvoir Jean HARTZ (Bondoufle)), SHEPS Ariel (pouvoir PIGEON Marie-France), TARAGON Stéphane (pouvoir EUGENE Joelle), MORIN Jean-Marc (pouvoir)

Monsieur Edouard MATT demande à Monsieur PHAN, directeur financier, de présenter le groupement de commande énergie. Monsieur PHAN expose les conditions d'adhésion pour les nouveaux membres au groupement de commande, qui sont :

- Nécessité de faire passer une délibération pour les candidats souhaitant adhérer.
- L'acceptation des conditions de la convention d'adhésion au groupement de commande.

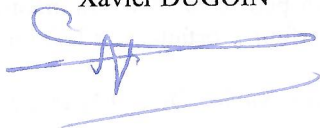
Par ailleurs, afin de respecter les délais des marchés publics, il convient que la demande d'adhésion accompagnée de la délibération parviennent au SMOYS avant le 30 juin 2023.

Monsieur le Président précise qu'un courrier sera envoyé à l'ensemble des communes.

Monsieur le Président lève la séance à 20 heures.

Le Président

Xavier DUGOIN



Le Secrétaire de séance

Marie-France PIGEON

